

Convention de partenariat 2026

ENTRE :

L'association « Comité des Œuvres Sociales du Parc naturel régional du Luberon »

Adresse : Maison du Parc naturel régional du Luberon, 60 place Jean Jaurès, 84400 Apt

Représentée par : Solgne LOUIS, Mathias MEIGNAN, Elodie MENC, Coline PHILY, Thibaud RAULT, Caroline TISSANDIER, Membres du bureau collégial,

ET :

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon

Adresse : Maison du Parc naturel régional du Luberon, 60 place Jean Jaurès, 84400 Apt

Représenté par : Dominique SANTONI, Présidente,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon et l'association « Comité des Œuvres Sociales du Parc naturel régional du Luberon ».

Engagements du Comité des Œuvres Sociales du Parc naturel régional du Luberon

- Fournir une aide morale et matérielle aux adhérents et à leurs familles, notamment sous forme de prestations sociales,
- Créer et développer toute activité permettant de contribuer au bien-être des agents ainsi qu'à la cohésion et à l'esprit d'équipe.

Cf. détails des prestations et activités dans le Règlement Intérieur

Engagements du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon

Contribuer à hauteur de 24 500 € pour l'année 2026. Cette somme sera versée au plus tard **le 30 avril 2026**.

ARTICLE 2 - LITIGE, RESILIATION

Tout litige fera l'objet, avant tout recours aux juridictions compétentes, d'une tentative de conciliation à l'amiable.

ARTICLE 3- DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra fin au 31 décembre 2026.

Fait à Apt, le

La Présidente du Syndicat mixte du Parc
naturel régional du Luberon
Dominique Santoni

Les membres du bureau collégial du Comité
des Œuvres Sociales du Parc naturel régional
du Luberon
Solgne Louis

Mathias Meignan

Elodie Menc

Coline Phily

Thibaud Rault

Caroline Tissandier